

École Paul-VI

666, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3R7
Tél.: (450) 655-8930 Téléc.: (450) 655-7620
Courriel : paulvi@csp.qc.ca
Site web: <http://paulvi.csp.qc.ca/>



À l'école Paul-VI,
on "s'aime" la vie !

PROCÈS-VERBAL

Réunion du mardi 20 novembre 2018

19h00- salon du personnel

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Chantale Casavant

Maxime Legault

Eric Cimon

Martin Prud'homme

Marie-Christine Tremblay

Isabelle Pouliot

Marie-Sylvie Laurin

Myriam Laporte

Marie-Ève Turcotte

Simon Lachapelle

Absents :

Pierre-Luc Beaucage

Roxana Manea

1. Ouverture de l'assemblée

Patrice Filiatreault ouvre l'assemblée à 19h04. En l'absence du président, un membre parent doit être désigné pour assurer la présidence de la séance.

Marie-Christine Tremblay est élue par acclamation.

2. Adoption de l'ordre du jour

Modification du point 5.5 « Conférences aux parents » au lieu de « Retour sur la conférence aux parents »

L'adoption de l'ordre du jour, tel que modifié, est proposée par Simon Lachapelle.

CE-18-19-006

3. Adoption du procès-verbal du 23 octobre 2018 et suivis

Modification au 2^e paragraphe de la page 5 : « être » remplace « est ».

Marie-Sylvie Laurin propose l'adoption du procès-verbal, tel que corrigé, appuyée par Chantale Casavant

CE-18-19-007



Suivis :

6.5 : Lors de la dernière assemblée, les membres du C.É. n'ont pas approuvé le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Le suivi de ce sujet est reporté au point 5.3 de l'ordre du jour.

5 : Suite à la suggestion de présenter le mandat de l'OPP pour informer et solliciter les parents, ce suivi est reporté à la prochaine rencontre en l'absence de Roxana Manea.

6.7 : Un sondage a été préparé pour les parents utilisateurs du service de traiteur. Il sera envoyé aux parents cette semaine. Résultats à venir.

6.7 : Rappel de suggérer aux parents l'utilisation d'un contenant isotherme « Thermos » par l'info-parents étant donné le nombre de repas à chauffer par les éducatrices.

Des cartes de remerciements faites par les élèves du SDG seront envoyées aux partenaires pour la fête de la rentrée et d'autres événements qui auront lieu en cours d'année.

4. Parole au public

Alexandre Wetter souligne l'efficacité du Conseil d'Établissement.

Il est suggéré de faire connaître le nom de la personne responsable d'une action en lien avec un projet afin de faciliter le suivi.

La façon d'enseigner aux enfants a changé et il serait intéressant de présenter ce virage aux parents, qu'ils soient informés de la façon de faire actuelle.

La présidence remercie le public de sa présence et précise que selon le fonctionnement du C.É., il n'y a pas d'échange avec le public durant le point « parole au public » de la séance. Nous prenons toutefois note de ce qui nous est nommé par le public.

5. Affaires courantes

5.1. Projet éducatif

M. Filiatreault distribue un document de référence aux membres du C.É. :

Un comité de pilotage est formé pour participer à l'élaboration du projet éducatif. Ce comité devrait se rencontrer 2 fois d'ici la fin du mois de décembre. Le plan d'action sera discuté pour la prochaine étape. Une consultation est en préparation. Il est souhaitable d'impliquer les élèves (sonder les élèves de 4^e à 6^e année), les membres du personnel et les parents dans ce processus. Une activité collaborative avec le personnel est prévue afin de dégager des enjeux pour éventuellement établir des cibles. Un suivi sera fait au prochain C.É., suite à la prochaine rencontre avec le comité de pilotage du projet éducatif.

Le comité de pilotage n'a pas de pouvoir en tant que tel, travail de fond pour la consultation et le développement.

Suite à une discussion, un souhait de représentation du Conseil d'Établissement au sein du comité de pilotage est émis.

Marie-Ève Turcotte souhaite collaborer au PEVR (plan d'engagement vers la réussite). Elle a assisté à une présentation du futur DG de la CSP sur l'implication des parents.

Éric Cimon propose que Marie-Ève Turcotte fasse partie du comité de pilotage, appuyé par Isabelle Pouliot.

CE-18-19-008

5.2. Activités complémentaires, classe-cycle

Habituellement, une classe-cycle n'est pas divisée lors de la tenue d'activités complémentaires. Par contre, le contexte est un peu différent au 3^e cycle cette année. Les élèves de 6^e année ont des examens du Ministère pendant le camp de 3 jours proposé aux élèves de 5^e année. Une enseignante supplémentaire est donc nécessaire pour accompagner les élèves de 5^e année au camp pendant que la titulaire reste avec les élèves de 6^e année.

Marie-Ève Turcotte propose les activités complémentaires de la classe-cycle, tel que proposées, appuyée par Chantale Casavant.

CE-18-19-009

Éric Cimon soulève que le document explicatif des activités complémentaires avec lequel les parents s'engagent à défrayer les coûts de l'activité ne comprend pas le détail des activités et ce que représente le coût demandé.

Il est proposé d'amender les principes d'encadrement des frais chargés aux parents afin que le descriptif de l'activité soit précisé lorsque le coût est supérieur à 60\$.
Proposé par Éric Cimon appuyé par Marie-Ève Turcotte.

CE-18-19-010

5.3. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Le plan de lutte n'a pas été approuvé lors de la dernière rencontre du Conseil d'Établissement. Dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation proposé, il n'est pas exclu de communiquer avec les parents si cela est jugé nécessaire. Par contre, l'ajout au plan de lutte d'une obligation de communiquer avec les parents dès qu'une situation de violence ou d'intimidation a lieu obligerait l'école à diffuser cette information dans tous les cas.

Les enseignants ont exprimé lors de l'assemblée générale que lorsqu'un parent a des préoccupations, la communication avec l'enseignant et l'école est un bon réflexe. L'école fait appel à ses ressources selon les besoins. Une psychologue, psychoéducatrice ou éducatrice spécialisée peut être appelée à intervenir pour sonder les enfants face à une situation, discuter avec eux ou encore, faire une intervention individuelle auprès de certains élèves selon les besoins.

Depuis la rencontre du C.É. du 23 octobre, deux messages ont été diffusés aux parents selon quoi une situation impliquant de la violence avait eu lieu. Les communications ont généré plus d'inquiétudes que d'aide dans les situations. Myriam Laporte soulève que la communication des informations étant limitée afin de respecter la protection des renseignements confidentiels, il est difficile de donner des précisions sur la situation vécue et de rassurer les parents. Chaque élève a sa version des faits face à une situation selon sa perception et ce, que l'information soit diffusée ou non par l'école.

Marie-Sylvie Laurin nous informe que le plan de lutte est appliqué rapidement et permet qu'une situation ne dégénère pas. La situation étant prise en charge dès le départ, les interventions ont lieu rapidement.

Éric Cimon exprime le souhait que les parents soient informés afin d'être en mesure d'intervenir adéquatement auprès de leurs enfants. Trouver une façon d'avoir l'heure juste, d'établir un degré de communication avec les enseignants. Martin Prud'homme ajoute que la collaboration est recherchée pour aider l'ensemble des élèves à bien traverser une situation.

Le plan de lutte prévoit que les décisions sont prises par l'ensemble des intervenants lors d'une situation. Ainsi, enseignant, éducateur direction, TES et professionnels se consultent pour le suivi d'une situation selon les besoins. Les décisions ne sont pas prises par une seule personne, ce qui permet de relativiser.

Marie-Christine Tremblay indique qu'il est important que les parents en soient informés du contenu du nouveau plan de lutte à la violence et à l'intimidation, que si votre enfant vous parle d'une préoccupation, il est important de communiquer avec l'enseignant sans attendre. Il faut que les enseignants entendent que les parents veulent une main tendue pour poser des questions.

Patrice Filiatreault rappelle que le Conseil d'établissement doit approuver ou non le plan de lutte à l'intimidation et à la violence.

Le plan de lutte à la violence et à l'intimidation est approuvé à l'unanimité.

CE-18-19-011

Éric Cimon propose la formation d'un comité entre les parents et enseignants pour répondre à des préoccupations de communication suite à un événement en lien avec le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

Le vote est demandé par Marie-Ève Turcotte

1 personne est pour la proposition
7 personnes sont contre la proposition
2 personnes s'abstiennent de voter

La proposition est rejetée à la majorité.

5.4. Reddition de comptes au ministère

Patrice Filiatreault présente le détail des documents remis aux membres du Conseil d'Établissement.

Cet exercice financier est présenté à chaque année afin de démontrer au Ministère de l'Éducation que les mesures sont vraiment mises en place dans les établissements.

L'école doit s'assurer de bien utiliser les enveloppes budgétaires. Si ces enveloppes ne sont pas utilisées, les allocations sont alors perdues. Seul la mesure « Annexe 49 » peut être reportée à l'année suivante.

Annexe B : La classe cycle génère un budget supplémentaire et l'équipe du cycle décide ensemble de l'utilisation de ce budget.

La liste de souhaits est déterminée en fonction des besoins exprimés par l'équipe-école à la fin de l'année scolaire précédente. Par exemple, les enseignants ont choisi à la fin de l'année scolaire 2017-2018 de prioriser l'ajout d'heures de TES pour l'année scolaire 2018-2019.

Résolution : voir le document de résolution ci-joint

Il est proposé par Marie-Ève Turcotte :

Que le conseil d'établissement de l'école Paul-VI confirme que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées par la Commission scolaire des Patriotes à l'établissement et qu'elles ont fait l'objet d'un plan de déploiement de nouvelles ressources tel que présenté dans la reddition de compte du directeur de l'école.

5.5. Retour sur la conférence aux parents

Conférence de l'école Les Jeunes Découvreurs : La liste de présences de la conférence a été remise à la direction.

Conférence Richard Robillard : Des documents de référence ont été reçus de la part de M. Robillard et seront envoyés aux participants de la conférence ayant eu lieu à l'école de la Broquerie par courriel.

Marie-Ève Turcotte a communiqué avec l'organisme l'Arc-en-ciel afin d'offrir une conférence ouverte à toutes les écoles de Boucherville et ainsi partager les coûts au montant de 325\$. Le titre de la conférence est : « Être parent à l'ère du numérique ». L'utilisation de l'outil Weezevent sera utilisé afin de faire la promotion de l'événement et avoir la possibilité d'effectuer un sondage suite à la tenue de cette activité.

Éric Cimon propose la tenue d'une conférence au gymnase de l'école Paul-VI le 6 février 2019, appuyé par Maxime Legault.

6. Parole aux invités

Aucun invité

7. Suivi des comités

7.1. Bibliothèque

L'architecte Valérie travaille dans un délai serré afin de fournir les plans le plus rapidement possible à nos partenaires de l'Impact et du CFPP. Le CFPP nous invite à visiter ses installations.

L'architecte de la CSP qui sera ici vendredi après-midi pour faire des relevés et préparer l'appel d'offre qui sera lancé, idéalement en février 2019. La possibilité de s'impliquer dans les travaux pour les parents se limite à la possibilité de peindre. Deux fins de semaines sont dédiées à ce travail bénévole. Les travaux bénévoles sont limités à 2 fins de semaine dans l'année. Par contre, la fin de semaine prévue en mai 2019 ne sera peut-être pas idéale selon nos délais et besoins.

7.2 Financement

53 000\$ en revenu sans la photo et la vente d'effets scolaires.

Vente de bijoux et activités à venir.

Relancer les parents : publicité pour Bo-sapin. Bandeau signature à faire circuler

Carte-cadeau encore en discussion.

Activités à venir : Trouver des porteurs de dossiers pour les activités : marchathon, cinéma, danse avec l'OPP, que quelqu'un du C.É. soit en lien avec chacun des événements.

La tenue du bazar est tombée à l'eau cette année. Il a déjà été statué à la dernière rencontre que nous ne redemandons pas à Marie-Jilte Ouellet de participer au bazar.

Une nouvelle activité pourrait être soumise par le comité de financement à la place du bazar.

Mandataires pour les événements à déterminer à la prochaine rencontre :

Danse (février) et Cinéma (Mars)

Il faut voter les mandataires des projets de financement lors du prochain Conseil d'Établissement.

Inviter Karina Tessier à la prochaine rencontre pour valider avec l'OPP.

8. Information

8.1. Parole au président

8.2. Parole aux membres

8.3. Parole au représentant du comité de parents

Le Webinaire présenté par Luc Lapointe au sujet du PEVR était très intéressant. En ce qui concerne la consultation sur l'offre HDAA, il y a très peu de modifications. Il a été question du choix des journées pédagogiques, nous avons proposé qu'il n'y ait pas de journée pédagogique durant la semaine de la persévérance scolaire. Participation à la fin de semaine du Conseil général du comité de parents où étaient présents les 100 parents les plus engagés du Québec. Nous avons discuté des priorités des parents en éducation pour faire un message au nouveau ministre et la discussion était centrée sur l'élève. Il y a discussion sur les projets pédagogiques particuliers, à savoir s'il est pertinent de poursuivre ce type de programme. Élections d'un commissaire à Boucherville, 7 personnes se sont présentées et le comité de parent émet ses recommandations.

8.4. Parole à la technicienne en service de garde

Les élèves joueront à cache-cache dans le noir dans l'école le 21 novembre. Nous sommes prêts pour les 2 journées pédagogiques à venir.

8.5. Parole à la direction

La Commission scolaire des Patriotes a été reconnue, dernièrement comme faisant partie des meilleurs employeurs au Canada pour ses pratiques différentes.

Merci de votre implication, de votre écoute et votre partage ainsi que votre ouverture.

9. Levée de l'assemblée 22h27

Par Isabelle Vallières